

PROFS EN NÉGO

RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 8, séances des 4 avril (PM) et 6 (PM) avril 2023

Fin de l'étape des présentations et « nouveau » dépôt patronal

Les 4 et 6 avril derniers, en après-midi, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) a rencontré le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) pour une sixième séance de table depuis janvier. Comme prévu, la partie syndicale a profité de la première demi-journée pour terminer les présentations ayant trait aux problèmes vécus par le personnel enseignant. La séance du 4 avril a ainsi été l'occasion d'élaborer sur les enjeux spécifiques de l'enseignement à distance et sur ceux qui concernent l'échelle de traitement. Quant à la séance du 6 avril, dans la foulée du dépôt du Secrétariat du Conseil du trésor fait au Front commun le 27 mars dernier et à l'instar des autres tables sectorielles, c'est le moment qu'a choisi le CPNC pour présenter un nouveau dépôt patronal venant préciser celui qui avait été fait en décembre dernier.

Fin des présentations syndicales initiales : EAD, échelle de traitement et réécritures techniques

La rencontre du 4 avril a marqué la fin de l'étape des présentations initiales de l'ensemble des enjeux syndicaux. Ainsi, le vaste sujet de l'enseignement à distance (EAD), étayé pendant une quarantaine de minutes, a permis à la partie syndicale de situer les différents problèmes concernant d'une part les conditions de travail particulières à l'EAD, mais aussi, d'autre part, les conséquences que ce mode d'enseignement peut engendrer lorsqu'il est inadéquatement balisé. La perspective plus large de la mission du réseau collégial et de sa pérennité a servi de toile de fond à la présentation

tout en fournissant l'occasion à la partie syndicale d'évoquer certaines pistes de solution et balises essentielles pour la cohérence du réseau collégial de même que pour les conditions d'apprentissage et d'enseignement.

Le comité de négociation de l'ASPPC a enchaîné avec un exposé des problèmes relatifs à l'échelle salariale des enseignantes et des enseignants de cégep à l'enseignement régulier. Un bref rappel historique de l'évolution des échelles de traitement a permis de mieux situer les problèmes de l'échelle actuellement applicable. Ainsi, la partie syndicale a su expliciter en une vingtaine de minutes les divers enjeux soulevés par l'échelle actuelle et aborder les pistes de solution à envisager.

En fin de bloc de présentation, la partie syndicale a déposé un document regroupant certaines propositions de réécriture technique, comme l'avait fait le CPNC lors d'une précédente rencontre. L'objectif poursuivi est ici de corriger certaines coquilles ou de clarifier certains textes sans en modifier le fond. Certaines propositions de réécriture concernent à la fois les conventions collectives de la FEC et de la FNEEQ, alors que d'autres ne s'appliquent qu'à l'une ou l'autre de celles-ci. Il a aussi été précisé que d'autres réécritures pourraient être soumises ultérieurement.

Les présentations syndicales terminées, la partie patronale s'est retirée pour un caucus d'une quarantaine de minutes et est revenue avec quelques questions concernant essentiellement l'exposé sur l'enseignement à distance. Après que le comité de négociation de l'ASPPC eut fourni les précisions demandées, la

rencontre s'est conclue largement avant l'heure initialement prévue.

Nouveau dépôt patronal ou précisions sur le dépôt initial ?

Dans la foulée du dépôt gouvernemental du 27 mars par le Conseil du trésor, à toutes les tables sectorielles du Front commun, il y a eu remise d'un dépôt précisé. Celle des enseignantes et enseignants de cégep n'a pas fait exception dans le cadre de cette stratégie gouvernementale fortement coordonnée. Comme il avait été annoncé préalablement, la rencontre du 6 avril a été dédiée à la présentation de ce dépôt patronal. Pendant trois quarts d'heure, le CPNC a explicité son document, détaillant oralement ce que le texte ne permettait pas toujours d'entrevoir.

Bien que le comité patronal ait présenté ce document comme un dépôt « ciblé » visant à conclure un règlement « dans un avenir rapproché », il appert que celui-ci prend davantage la forme d'un texte venant préciser les demandes déposées en décembre que celle d'une véritable offre permettant d'envisager un règlement imminent. Le dépôt du CPNC s'inscrit ainsi davantage dans une stratégie gouvernementale coordonnée visant à mettre en exergue les priorités gouvernementales – enveloppes budgétaires parfois à l'appui – que dans une réelle perspective de règlement négocié satisfaisant les deux parties. En effet, les demandes de l'ASPPC, qui furent pourtant bien exposées aux représentantes patronales depuis janvier, n'y trouvent presque aucun écho.

Pour l'heure, le comité de négociation de l'ASPPC en est à analyser ces précisions en vue de les présenter aux déléguées et délégués de l'ASPPC lors de l'instance des 13 et 14 avril prochains.

La prochaine rencontre de négociation avec le CPNC est prévue le 18 avril.

Étaient présent.es :

Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héroïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Pour la partie patronale (CPNC) :

- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Élise Gagnon – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps
- Nancy Perron – MES

Problématiques abordées lors de la rencontre :

Par la partie syndicale

Thème 3 : Enseignement à distance, formation continue et pérennité du modèle collégial

- L'enseignement à distance

Thème 6 : Rémunération

- L'échelle de traitement

Thème 5 : Organisation et relations de travail

- Réécritures techniques

Par la partie patronale

- Présentation du dépôt patronal du 6 avril 2023

Prochaine rencontre de négociation :

- Le 18 avril 2023